



Déclaration de non utilisation de

Triclosan (5-chlor-2-(2,4-dichlorophénoxy)phenol)

Dans la fabrication de **tous** les produits fournis par Siegwerk, le 5-chlor-2-(2,4-dichlorophénoxy)phenol), (triclosan, CAS 3380-34-5), ou des matières premières en contenant, ne sont pas utilisés intentionnellement comme ingrédient.

Cependant, la présence à l'état de trace de cette substance dans le produit, provenant des impuretés des matières premières, du procédé ou d'une contamination accidentelle, ne peut pas être exclue. Nous surveillons et collectons auprès de nos fournisseurs les données sur la teneur en impureté des substances ci-dessus dans les matières premières pouvant en contenir à l'état de trace. Nous pouvons vous assurer que, les traces potentielles sont bien en dessous de 0.1%

Les informations contenues dans ce document reflètent la politique et les engagements de Siegwerk. Cette déclaration est valable sans signature.